

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 11 juillet 2016** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Marcoux, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur François Lévesque, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire suppléant, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Monsieur Bertrand Lamoureux, maire
Monsieur Raynald Drolet, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2016**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Luc Marcoux
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Raynald Drolet
 - 5.5 Simon Madore
 - 5.6 François Lévesque
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois de juin 2016
 - 6.2 Autorisation au trésorier de procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions pour les écritures numéro 551, 556, 557 des comptes du mois de juin 2016
 - 6.3 Mandat à l'agence de recouvrement GCQ Canada pour la perception de ses comptes à recevoir d'abonnés ayant négligé le paiement de créances dues

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 6.4 Mandat à Planitaxes pour l'analyse du système de taxes à la consommation

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émissions de permis de construction du mois de juin 2016
- 7.2 Refus de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la propriété située au 218, Route 147 Sud
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage 6-1 (2002) et ses amendements pour la propriété située au 489, chemin des Chalets
- 7.4 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage 6-1 (2002) et ses amendements pour la propriété située au 515, rue des Cèdres
- 7.5 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage 6-1 (2002) et ses amendements pour la propriété située au 265, rue Child
- 7.6 Autorisation au projet de tricycle mobile pour la vente de produits réfrigérés à la plage municipale pour la période estivale 2016

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 8.1 Adoption de l'entente de développement culturel 2017 entre la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications et autorisation de signature
- 8.2 Octroi d'une aide financière de 11 127 \$ à la Bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook

9. LOISIRS

- 9.1 Rejet de la soumission reçue dans le cadre du projet des travaux d'installation d'un revêtement en gazon synthétique sablé au parc Yvon-Lemieux
- 9.2 Entente entre la Ville de Coaticook et la Société de développement du parc de la gorge de Coaticook concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et autorisation de signature
- 9.3 Entente entre la Ville de Coaticook et les municipalités de St-Herménégilde et East Hereford concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de plage avec différentes municipalités environnantes afin de pouvoir offrir à toutes ces populations, des plans d'eau rafraîchissants, durant la période estivale et autorisation de signature
- 9.4 Octroi d'une aide financière 1 000 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

9.5 Octroi d'une aide financière de 3 000 \$ à la Société du parc découverte nature de Baldwin

9.6 Octroi d'une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

11.1 Autorisation au chef de division parcs, bâtiments et espaces verts à déposer des demandes d'aides financières dans les différents programmes existants pour le projet de rénovation de l'aréna

11.2 Mandat à Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des matériaux et des sols lors des travaux de réfection de la rue St-Paul

11.3 Mandat à EXP. pour assurer le suivi au bureau lors de la réfection de la rue St-Paul

11.4 Mandat à Cima + pour la surveillance des travaux lors de la réfection de la rue St-Paul

11.5 Mandat à Englobe Corp. pour la réalisation d'essais de pompage par paliers, à divers puits municipaux

11.6 Embauche de monsieur Vincent Fauteux à titre de monteur de ligne temporaire

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

14.1 Entente avec l'organisme Jardins du parc pour offrir aux personnes âgées de l'établissement un lieu temporaire aux résidents lors d'évacuation temporaire de la bâtisse et autorisation de signature

15. RÉGLEMENTS

15.1 Dépôt du certificat attestant l'approbation du règlement d'emprunt 29-184-1 (2016) pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud

15.2 Assemblée publique de consultation du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour construire deux habitations de six logements sur le lot 3 309 982 situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, dans la zone RA-605, traitée dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

15.3 Adoption du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour construire deux habitations de six logements sur le lot 3 309 982 situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, dans la zone RA-605, traitée dans

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

- 15.4 Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-B-14 (2016), règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 6-B-13 (2014) permettant au conseil d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales ou de subvention directe
- 15.5 Adoption du règlement 6-B-14 (2016) abrogeant et remplaçant le règlement numéro 6-B-13 (2014) permettant au conseil d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de subvention directe
- 15.6 Avis de motion du règlement 12-5 RM450-1 (2016) concernant les nuisances et demande de dispense de lecture
- 15.7 Avis de motion du premier projet du règlement numéro 6-1-56 (2016) modifiant le règlement de zonage 6-1 (2002) concernant la définition de Gîte du passant, les droits acquis en matière d'affichage et la hauteur des bâtiments dans la zone RC-505 et demande de dispense de lecture
- 15.8 Adoption du premier projet du règlement numéro 6-1-56 (2016) modifiant le règlement de zonage 6-1 (2002) concernant la définition de Gîte du passant, les droits acquis en matière d'affichage et la hauteur des bâtiments dans la zone RC-505

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Confirmation de l'engagement financier de 10 000 \$ de la Ville de Coaticook relativement au projet d'aménagement du parc à l'intersection des rues Main/Child
- 16.2 Embauche de madame Jaymie-Lee Tremblay à titre d'étudiante aux services administratifs
- 16.3 Fin d'emploi de l'employé 545
- 16.4 Octroi d'une aide financière de 200 \$ aux Jeux du Québec – Estrie pour la participation de quatre athlètes provenant de la ville de Coaticook à la 51e finale des jeux du Québec
- 16.5 Affectation budgétaire de 50 000 \$ pour la réfection de trottoirs au surplus accumulé libre
- 16.6 Acte de tolérance d'empiètement entre la Ville de Coaticook et monsieur Serge Gauthier et autorisation de signature

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16-07-33622 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 16-07-33622

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16-07-33623 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE
ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016 ET DE L'ASSEMBLÉE
EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2016**

RÉSOLUTION 16-07-33623

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2016 et de l'assemblée extraordinaire du 21 juin 2016 au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2016 et de l'assemblée extraordinaire du 21 juin 2016, tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DÉLÉGATION

4. RAPPORT DU MAIRE SUPPLÉANT SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Diffusion les 3, 6 et 9 août des parties de soccer d'Équipe Canada, dont la Coaticookoise Josée Bélanger fait partie au Pavillon des arts ainsi qu'au parc Chartier.

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

5.1 LUC MARCOUX

Good evening everyone, bonsoir mesdames et messieurs,

- Service de transport public par Acti-bus, circuits urbains offerts à tous les citoyens, dernière tentative pour la continuation du projet.

Merci et bon été à tous !

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.2 SYLVIANE FERLAND

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Les fouilles archéologiques de l'Hotel Queen se continuent cette semaine encore, si ces fouilles sont rendues possibles c'est dans le cadre de l'entente entre Ville de Coaticook et le ministère à la Culture et Communication.

Nos archéologues de la firme Patriach Expert ont pu retrouver différents artefacts allant d'un crucifix en porcelaine, à une statuette, une paire de ciseaux, des pentures, des portes de poignée, des roulettes de meubles et un revolver, c'est là que les spéculations ont commencées.

Ils ont aussi repéré où était la cheminée. Les fondations sont toutes là bien en place. Les experts mentionnent aussi que le feu se serait propagé avec une rapidité déconcertante. Pour la suite c'est encore trop tôt, mais c'est à venir.

Pavillon des arts : Au sujet de la programmation, je veux vous mentionner que la programmation est sortie depuis la mi-juin, vous pouvez la consulter sur le site du Pavillon ou vous rendre directement là-bas, c'est ouvert cette année même au mois de juillet. Les billets sont disponibles pour tous les spectacles.

Vous retrouverez aussi au Pavillon :

Les Jeux d'antan qui sont ouvert du mercredi au dimanche de 18 h à 23 h, et pour pour tous !

Bibliothèque :

Voici le calendrier des activités pour une partie de l'été à la bibliothèque :

- Vendredi 15, 22 et 29 juillet ainsi que 5 août : Heure du conte avec Caroline à 10 h
- Samedi et dimanche 6 et 7 août : « Une nuit à la bibliothèque » des ateliers artistiques, une visite nocturne des locaux, une chasse aux trésors et diverses activités ludiques ou tournantes autour du livre
- Animation en début de soirée pour les 4 à 12 ans. Toute la nuit pour les 8 à 12 ans. Nombre de places limitées, inscription 819 849-4013 poste 103
- Mardi 9 août : Animation éducative sur les oiseaux de proie avec Faucon Éduc à 13 h au parc Laurence (À la Frontalière en cas de pluie). Quelques places disponibles, inscription au 819 849-4013

Les croques livres, nous commençons en apercevoir sur notre territoire; au Musée, dans le parc, à suivre !

Le Musée Exposition de nos artistes locaux, c'était le vernissage hier avec une douzaine d'artistes.

Le plaisirs des thés tous les mercredis de 13 h 30 à 19 h et c'est pour tout le monde!

La Petite maison des artistes : c'est ouvert aussi c'est sur la rue Child, ancienne gîte touristique. Nos artistes de Coaticart exposent et vendent des œuvres. Là aussi bienvenue à tous!

Merci

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

5.3 GUYLAINE BLOUIN

Bonsoir à vous tous.....

Pour commencer, parlons de la 51e finale provinciale des Jeux du Québec qui se tiendra à Montréal du 17 au 25 juillet prochain donc, comme à chacun des jeux du Québec que ce soit ceux d'hiver ou ceux d'été, nous avons toujours l'honneur d'y voir participer de jeunes athlètes de Coaticook. Cette année, nos représentants sont : Nicholas Gaulin et Jasmine Richter en natation, Félix Gérin en golf et Océanne Lachance au tir à l'arc. Félicitations à vous 4 pour cette participation aux Jeux et nous vous souhaitons à tous le meilleur des succès.

Le 31 juillet prochain se tiendra la 3e édition du demi-marathon de Coaticook...Le tout débutera à l'aréna dès 8 h. Vous pouvez toujours vous inscrire via le site web www.demimarathoncoaticook.com. Lors des 2 dernières années, le demi-marathon a reçu de très beaux commentaires sur les parcours, mais aussi sur l'organisation. Donc, pour les intéressés, venez relever le défi du dépassement de soi-même soit par le parcours du 5,10 ou même le 21.1 km.

Je vous annonce aussi que lors de la fin de semaine du 12-13 et 14 août, se tiendra la 28e édition du tournoi provincial de soccer des Frontières qui accueille énormément des jeunes athlètes de 9 à 12 ans....Le parc Laurence ainsi que l'organisation du soccer de Coaticook sera l'hôte de ce tournoi d'envergure....La fébrilité de ces jeunes athlètes sera au rendez-vous pour vous choyer....

De plus, dans la même fin de semaine du 12 au 14 août, se déroulera les régionaux du baseball mineur, catégorie moustiques....Coaticook aura 2 équipes représentantes lors de ce tournoi. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il y aura des activités pour tous les goûts lors de cette fin de semaine. Chacune des organisations vous attend en grand nombre lors de ces activités...

Un petit peu plus à long terme, il y aura encore cette année le championnat canadien de baseball des 18 ans et moins de baseball Canada. Cette activité se tiendra du 18 au 22 août prochain et environ 10 parties se dérouleront au stade Julien Morin. M. Stéphane Waite en sera le président d'honneur cette année. De plus, en terminant, je vous annonce aussi que les 4 chevaliers débarqueront à Coaticook le 27 août prochain dès 16 h au stade Julien Morin...Leur adversaire sera une équipe de Coaticook formée de personnalités connues ou impliquées dans notre communauté. Cette activité est organisée par le Rocket junior élite. Venez y assister et voir des performances impressionnantes des 4 chevaliers en plus de vous faire rire tout le long avec leur animation des plus divertissantes.

C'est tout pour moi M. Madore.

5.4 RAYNALD DROLET

M. Drolet étant absent, il fera son rapport lors de la prochaine séance.

5.5 SIMON MADORE

M. Madore, étant maire suppléant, il fera son rapport lors de la prochaine séance.

5.6 FRANÇOIS LÉVESQUE

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

Bonsoir,

Encore cette année, L'Expo vallée de la Coaticook offre une programmation des plus variées à la population. Le 4-5-6 et 7 août prochain.

Le tout débute, le jeudi soir avec le souper d'ouverture. Le vendredi ce sera la journée pour les jeunes, toutes les activités sur le site sont spécialement conçues pour eux. Le soir, tire de pick-up au terrain de tire, exhibition de barils Gymkana

Le samedi, la compétition gymkhana continue toute la journée, ce sera également le jugement des bovins laitiers, une journée très importante pour les jeunes éleveurs de la région. Il reste que cinq Expo, qui ont 100 têtes et plus par jugement au Québec et Coaticook fait partie du groupe.
Tire de tracteur open, super farm et prostock!

Le dimanche, jugement des jeunes éleveurs, brunch du dimanche en avant-midi et derby de démolitions ! Il y aura également sur le terrain les manèges, les exposants, il y en aura pour tous les goûts avec des feux d'artifice vendredi soir et les exposants de machinerie agricole.

Sans oublier les spectacles de musique : vendredi soir les groupes Anomalye et Pandora, samedi soir ce sera le spécial country avec Band Rodéo country et The beauty Hunters.

À mettre dans votre agenda la semaine suivante soit le 12 et 13 août, le Rodéo vallée de la Coaticook!

Toute la population de la région est invitée à venir encourager ses deux événements de grande qualité présentée dans notre ville.

Merci !

6. FINANCES

16-07-33624

6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2016

RÉSOLUTION 16-07-33624

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois de juin 2016 au montant total de 2 172 991,88 \$ comme si elles étaient au long reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois de juin 2016 comme suit :

Fond administration :	2 168 330,42 \$
Fond immobilisations (FDI) :	4 661,46 \$
<hr/>	
Total pour juin 2016 :	2 172 991,88 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16-07-33625 6.2 AUTORISATION AU TRÉSORIER DE PROCÉDER AUX RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES INTERFONCTIONS POUR LES ÉCRITURES NUMÉRO 551, 556, 557 DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2016

RÉSOLUTION 16-07-33625

CONSIDÉRANT qu'une fois le budget pour l'année adopté, l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le conseil doit autoriser chacune des dépenses avant que les fonctionnaires municipaux puissent effectuer les opérations qui en découlent;

CONSIDÉRANT que l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) permet au conseil d'adopter un règlement déléguant à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser les dépenses dites incompressibles et de passer des contrats au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le règlement 24-1-17 (2015) prévoit le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre une meilleure utilisation des services municipaux, le conseil municipal autorise le fonctionnaire autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires nécessaires à l'intérieur d'une même fonction comptable;

CONSIDÉRANT que seul le conseil municipal est autorisé à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser le trésorier à procéder aux réaffectations budgétaires interfonctions pour les écritures numéro 551, 556, 557 des comptes du mois de juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33626 6.3 MANDAT À L'AGENCE DE RECOUVREMENT GCQ CANADA POUR LA PERCEPTION DE SES COMPTES À RECEVOIR D'ABONNÉS AYANT NÉGLIGÉ LE PAIEMENT DE CRÉANCES DUES

RÉSOLUTION 16-07-33626

CONSIDÉRANT que le service de perception du département d'électricité revoit ses façons de faire au niveau du recouvrement de ses comptes à recevoir d'anciens abonnés ayant quitté le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il existe un grand nombre de comptes à recevoir d'anciens abonnés ayant quitté le territoire de la Ville et qu'il n'existe pas d'outil interne de recherche spécialisé qui permettrait de les retracer;

CONSIDÉRANT que le seul moyen utilisé pour le recouvrement est l'envoi d'une mise en demeure et qu'à l'occasion, si l'adresse est connue, un service d'huissier peut être utilisé;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le département des finances veut augmenter la perception des sommes pour ce type de mauvaises créances;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de mandater l'agence de recouvrement GCQ Canada pour la perception de ses comptes à recevoir d'abonnés ayant négligé le paiement de créances dues, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 20 juin 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33627

6.4 MANDAT À PLANITAXES POUR L'ANALYSE DU SYSTÈME DE TAXES À LA CONSOMMATION

RÉSOLUTION 16-07-33627

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend mandater Planitaxes pour une analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ et ainsi remettre un rapport détaillé des réclamations de taxes;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des droits et obligations de chacune des parties par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier, soit de mandater Planitaxes pour exécuter ladite tâche;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater Planitaxes pour une analyse du système de taxes à la consommation reliée principalement aux TPS et TVQ et ainsi remettre un rapport détaillé des réclamations de taxes, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire suppléant et la greffière a signé ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUIN 2016

Le conseiller, monsieur Raynald Drolet, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois de juin 2016 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Jean Chartier.

16-07-33628

7.2 REFUS DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 218, ROUTE 147 SUD

RÉSOLUTION 16-07-33628

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 218, Route 147 Sud et désigné comme étant le lot numéro 3 311 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à augmenter la hauteur du garage;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 7 juin 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de ne pas accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 218, Route 147 Sud et désigné comme étant le lot numéro 3 311 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33629

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 489, CHEMIN DES CHALETS

RÉSOLUTION 16-07-33629

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 489, chemin des Chalets et désigné comme étant le lot numéro 2 935 185 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre un lot d'une superficie minimale d'environ 740,m² au lieu de 846,0m² et une largeur minimale au lac de 7,43 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 489, chemin des Chalets et désigné comme étant le lot numéro 2 935 185 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre un lot d'une superficie minimale d'environ 740,m² au lieu de 846,0m² et une largeur minimale au lac de 7,43 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33630

7.4 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 515, RUE DES CÈDRES

RÉSOLUTION 16-07-33630

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 515, rue des Cèdres et désigné comme étant le lot numéro 3 310 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser la marge de recul avant à 7,40 mètres au lieu de 7,6 mètres et une marge de recul latérale à 1,89 mètre au lieu de 2 mètres minimum;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 515, rue des Cèdres et désigné comme étant le lot numéro 3 310 429 du

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser la marge de recul avant à 7,40 mètres au lieu de 7,6 mètres et une marge de recul latérale à 1,89 mètre au lieu de 2 mètres minimum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33631

7.5 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 265, RUE CHILD

RÉSOLUTION 16-07-33631

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 265, rue Child et désigné comme étant les lots 3 310 904, 3 310 903, 5 733 547, 5 402 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre des allées de circulation dans les deux sens à 6,7 mètres au lieu de 7 mètres et une largeur des cases de stationnement à 2,7 mètres au lieu de 2,5 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru dans le journal Le Crieur Public mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour l'immeuble situé au 265, rue Child et désigné comme étant les lots 3 310 904, 3 310 903, 5 733 547, 5 402 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre des allées de circulation dans les deux sens à 6,7 mètres au lieu de 7 mètres et une largeur des cases de stationnement à 2,7 mètres au lieu de 2,5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16-07-33632** 7.6 AUTORISATION AU PROJET DE TRICYCLE MOBILE POUR LA VENTE DE PRODUITS RÉFRIGÉRÉS À LA PLAGE MUNICIPALE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2016

RÉSOLUTION 16-07-33632

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande du propriétaire de la Halte du Pinnacle désirant vendre des produits réfrigérés aux usagers de la plage du lac Lyster;

CONSIDÉRANT que le service se fera à partir d'un tricycle réfrigéré et il desservira les usagers de la plage à diverses périodes de la journée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est en faveur de ce service et trouve le projet sympathique;

CONSIDÉRANT que le responsable du service de l'urbanisme délivra un permis qui devra être collé en permanence sur le tricycle;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU :

D'autoriser les propriétaires de la Halte du Pinnacle à desservir les usagers de la plage du lac Lyster à diverses périodes de la journée en vendant des produits réfrigérés; ET

Que le responsable du service de l'urbanisme leur délivre un permis qui devra être collé en permanence sur le tricycle;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS ET CULTURE

- 16-07-33633** 8.1 ADOPTION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2016-2017 ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-07-33633

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel entre le Ministère de la Culture, des Communications et la Ville de Coaticook est échue et que la Ville désire conclure une nouvelle entente pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications et la Ville de Coaticook ont convenu des objectifs et conditions de l'entente, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU :

D'adopter le contenu de l'entente de développement culturel 2017 entre la Ville de Coaticook et le Ministère de la Culture, des Communications; et

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-07-33634** 8.2 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 11 127 \$ À LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOISE-MAURICE ET DE 6 365 \$ AU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 16-07-33634

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés à la culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque Françoise-Maurice et le Pavillon des arts et de la culture ont respectivement présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 11 127 \$ à la bibliothèque Françoise-Maurice et de 6 365 \$ au Pavillon des arts et de la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

- 16-07-33635** 9.1 REJET DE LA SOUMISSION REÇUE DANS LE CADRE DU PROJET DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE SABLÉ AU PARC YVON-LEMIEUX

RÉSOLUTION 16-07-33635

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite procéder à la réfection du terrain de tennis du parc Yvon-Lemieux;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, la Ville de Coaticook a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs pour les travaux d'installation d'un revêtement en gazon synthétique sablé au parc Yvon-Lemieux

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a soumis une soumission dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue dépasse largement le budget établi pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU de rejeter la soumission reçue relativement aux travaux d'installation d'un revêtement en gazon synthétique sablé au parc Yvon-Lemieux et de reporter le projet à 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 16-07-33636** 9.2 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC DE LA GORGE DE COATICOOK CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES DE SAUVETEURS DE PISCINE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-07-33636

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine avec La Société de développement du parc de la gorge de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les salaires seront uniformisés et que nous pourrons partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de signer l'entente avec le Parc de la gorge de Coaticook concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de désigner monsieur Jean-Yves Roy à titre de responsable et de signataire pour la Ville de Coaticook pour ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16-07-33637** 9.3 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LES MUNICIPALITÉS DE ST-HERMÉNÉGILDE ET EAST HEREFORD CONCERNANT LE PARTAGE DES SERVICES DE SAUVETEURS DE PISCINE ET DE PLAGE AVEC DIFFÉRENTES MUNICIPALITÉS ENVIRONNANTES AFIN DE POUVOIR OFFRIR À TOUTES CES POPULATIONS, DES PLANS D'EAU RAFRAÎCHISSANTS, DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-07-33637

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook désire partager les services de sauveteurs de piscine et de plage avec différentes municipalités environnantes afin de pouvoir offrir à toutes ces populations, des plans d'eau rafraîchissants, durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Herménégilde et d'East Hereford ont manifesté l'intérêt à profiter de ces services, considérant que les salaires seront uniformisés et que nous pourrons partager les coûts d'entraînement et d'habillement des sauveteurs;

CONSIDÉRANT que les parties désirent convenir des obligations et responsabilités de chacun par le biais d'une entente écrite;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division parcs, bâtiments et espaces verts de la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de signer l'entente avec les municipalités St-Herménégilde et East Hereford concernant le partage des services de sauveteurs de piscine et de plage avec différentes municipalités environnantes afin de pouvoir offrir à toutes ces populations, des plans d'eau rafraîchissants, durant la période estivale et de désigner monsieur Jean-Yves Roy à titre de responsable et de signataire pour la Ville de Coaticook pour ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33638 9.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE 1 000 \$ À L'ASSOCIATION SPORTIVE DES JEUNES HANDICAPÉS DE L'ESTRIE

RÉSOLUTION 16-07-33638

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 1 000 \$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33639 9.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 3 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC DÉCOUVERTE NATURE DE BALDWIN

RÉSOLUTION 16-07-33639

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs;

CONSIDÉRANT que la Société du parc Découverte nature Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 3 000 \$ à la Société du parc Découverte nature Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33640 9.6 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DU PARC HAROLD F. BALDWIN

RÉSOLUTION 16-07-33640

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Société du parc Harold F. Baldwin a présenté une demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 5 000 \$ à la Société du parc Harold F. Baldwin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

16-07-33641

11.1 AUTORISATION AU CHEF DE DIVISION PARCS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS À DÉPOSER DES DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES DANS LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES EXISTANTS POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DE L'ARÉNA

RÉSOLUTION 16-07-33641

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit procéder à la rénovation de l'aréna ;

CONSIDÉRANT que différents programmes gouvernementaux existent pour l'obtention d'aides financières correspondant à ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Coaticook de déposer des demandes d'aides financières dans les différents programmes existants;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU :

D'autoriser le chef de division parcs, bâtiments et espaces verts à déposer des demandes d'aides financières dans les différents programmes existants pour le projet de rénovation de l'aréna ;

De confirmer l'engagement de la Ville de Coaticook à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet; ET

De désigner Monsieur Jean-Yves Roy, chef de division parcs, bâtiments et espaces verts, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la Ville de Coaticook et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33642

11.2 MANDAT À ENGLOBE CORP. POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX ET DES SOLS LORS DES TRAVAUX

RÉSOLUTION 16-07-33642

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection de la rue St-Paul lors de la période estivale 2016;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que le projet implique la réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'égout pluvial et du réseau d'égout sanitaire incluant les travaux de reconstruction de toute l'infrastructure de chaussée, les travaux de pavage, les bordures et les trottoirs et la réfection des lieux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des matériaux et des sols lors des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures soit de recommander ladite offre de Englobe Corp.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de mandater Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif pour le contrôle qualitatif des matériaux et des sols lors des travaux de la réfection de la rue St-Paul pour la somme de 10 350,05 \$, excluant les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 21 juin 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-170.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33643

11.3 MANDAT À EXP. POUR ASSURER LE SUIVI AU BUREAU LORS DE LA RÉFECTION DE LA RUE ST-PAUL

RÉSOLUTION 16-07-33643

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection de la rue St-Paul lors de la période estivale 2016;

CONSIDÉRANT que le projet implique la réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'égout pluvial et du réseau d'égout sanitaire incluant les travaux de reconstruction de toute l'infrastructure de chaussée, les travaux de pavage, les bordures et les trottoirs et la réfection des lieux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de services de EXP. pour assurer le suivi au bureau lors de la réfection de la rue St-Paul;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures soit de recommander ladite offre de EXP.;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU de mandater EXP. pour assurer le suivi au bureau lors de la réfection de la rue St-Paul pour une somme de 11 000 \$, excluant les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 21 juin 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-170.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33644

11.4 MANDAT À CIMA + POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE LA RUE ST-PAUL

RÉSOLUTION 16-07-33644

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook entend procéder à la réfection de la rue St-Paul lors de la période estivale 2016;

CONSIDÉRANT que le projet implique la réfection du réseau d'eau potable, du réseau d'égout pluvial et du réseau d'égout sanitaire incluant les travaux de reconstruction de toute l'infrastructure de chaussée, les travaux de pavage, les bordures et les trottoirs et la réfection des lieux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de Cima + pour la surveillance desdits travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures soit de recommander ladite offre de Cima +;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mandater à Cima + pour la surveillance des travaux pour réfection de la rue St-Paul, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 22 juin 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'affecter la dépense au règlement d'emprunt numéro 29-170.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33645

11.5 MANDAT À ENGLOBE CORP. POUR LA RÉALISATION D'ESSAIS DE POMPAGE PAR PALIERS, À DIVERS PUIITS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION 16-07-33645

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook est alimentée en eau potable par cinq puits d'alimentation en eau souterraine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a récemment mandaté la firme Englobe Corp. pour la réalisation d'une étude hydrogéologique afin de faire un état des lieux de l'alimentation en eau potable de la ville;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette étude était notamment de prioriser les actions à prendre pour assurer une saine gestion de l'eau potable et assurer la pérennité des installations sur le long terme;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, la présente offre de services a pour objectif de réaliser des essais de pompage par paliers sur les puits municipaux afin de valider la nécessité de réhabiliter ces puits;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre de service de Englobe Corp. pour ladite réalisation de ces essais de pompage par paliers, à divers puits municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division infrastructures soit de recommander ladite offre de Englobe Corp.;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de mandater Englobe Corp. pour la réalisation d'essais de pompage par paliers, à divers puits municipaux pour la somme de 3 450 \$, excluant les taxes applicables, le tout selon les conditions mentionnées à l'offre de services du 22 juin 2016, document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et que cette dépense sera payée à même la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33646

11.6 EMBAUCHE DE MONSIEUR VINCENT FAUTEUX À TITRE DE MONTEUR DE LIGNE TEMPORAIRE

RÉSOLUTION 16-07-33646

CONSIDÉRANT que, suite au congé de maladie d'un monteur de lignes, la Ville a dû procéder à l'embauche temporaire d'un monteur de lignes;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que la candidature de monsieur Vincent Fauteux a été retenue pour occuper le poste de monteur de ligne de façon temporaire;

CONSIDÉRANT que la convention collective prévoit que la Ville peut embaucher tout employé pour remplacer un employé permanent absent pour une raison prévue à la convention;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'embaucher monsieur Vincent Fauteux à titre de monteur de lignes temporaire à compter du 20 juin 2016 à l'échelon 6, classe 1, le tout conformément à la convention collective entre la Ville de Coaticook et la section locale 2811 du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

16-07-33647

14.1 ENTENTE AVEC L'ORGANISME JARDINS DU PARC POUR OFFRIR AUX PERSONNES ÂNÉES DE L'ÉTABLISSEMENT UN LIEU TEMPORAIRE AUX RÉSIDENTS LORS D'ÉVACUATION TEMPORAIRE DE LA BÂTISSE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-07-33647

CONSIDÉRANT la clientèle de personnes âgées desservit par la résidence Les Jardins du Parc;

CONSIDÉRANT la proximité des lieux physiques entre les deux parties;

CONSIDÉRANT qu'une résidence privée pour aînés doit établir un plan de sécurité incendie;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que Les Jardins du Parc a demandé à la Ville de Coaticook de pouvoir utiliser une salle de l'hôtel de ville lors d'évacuation temporaire de la bâtisse;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la greffière à signer une entente avec l'organisme Jardins du parc pour offrir aux personnes âgées de l'établissement un lieu temporaire aux résidents lors d'évacuation temporaire de la bâtisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

16-07-33648

15.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT ATTESTANT L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 29-184-1 (2016) POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 147 SUD

RÉSOLUTION 16-07-33648

CONSIDÉRANT que l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités prévoit que suite à une procédure d'enregistrement tenue dans le cadre du processus d'adoption d'un règlement d'emprunt, la greffière dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'adoption du règlement d'emprunt 29-184-1 (2016), il y a eu tenue d'un registre le 11 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue de ce registre, un certificat attestant des procédures d'enregistrement fut préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU de déposer le certificat des procédures d'enregistrement tenues le 11 juillet 2016 concernant le règlement d'emprunt 29-184-1 (2016) pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 147 Sud;

DE constater que sur une possibilité de 7006 électeurs, le nombre de demandes faites au registre est de 0 sur 500 pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire, et qu'en conséquence, le règlement d'emprunt 29-184-1 (2016) est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR CONSTRUIRE DEUX HABITATIONS DE SIX LOGEMENTS SUR LE LOT 3 309 982 SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE JEANNE-MANCE, DANS LA ZONE RA-605, TRAITÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR CONSTRUIRE DEUX HABITATIONS DE SIX LOGEMENTS SUR LE LOT 3 309 982 SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE JEANNE-MANCE, DANS LA ZONE RA-605

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du second projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour construire deux habitations de six logements sur le lot 3 309 982 situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, dans la zone RA-605.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter.

Aucune question n'est posée et aucun autre commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

16-07-33649

15.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR CONSTRUIRE DEUX HABITATIONS DE SIX LOGEMENTS SUR LE LOT 3 309 982 SITUÉ EN BORDURE DE LA RUE JEANNE-MANCE, DANS LA ZONE RA-605, TRAITÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

RÉSOLUTION 16-07-33649

CONSIDÉRANT que la ville de Coaticook s'est dotée, conformément aux pouvoirs contenus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'être en mesure de pouvoir prendre en considération les caractéristiques particulières du milieu lors de l'étude de certains projets qui ne répondent pas aux normes générales de zonage;

CONSIDÉRANT que ledit règlement vise, notamment, les projets de construction résidentielle réalisés sous forme de projets intégrés dans une zone à dominance résidentielle;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été transmise au conseil municipal afin de permettre sur le lot 3 309 982, situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, la construction de deux immeubles résidentiels de six logements chacun adapté à une clientèle cible constituée de personnes de 55 ans et plus ou à une clientèle plus jeune, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que cette demande nécessite l'autorisation préalable du conseil municipal, en vertu des dispositions prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil municipal, le projet est compatible avec les caractéristiques du site et du milieu environnant en terme de densité, de volumétrie et de choix architectural compte tenu, notamment, de la présence dans ce secteur du Centre de santé et des services sociaux, du Centre de réadaptation ainsi que du complexe résidentiel de l'Office municipal d'habitation;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle a fait l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu, le 11 juillet 2016, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet proposé et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin

RÉSOLU d'adopter le second projet de résolution autorisant sur le lot 3 309 982, situé en bordure de la rue Jeanne-Mance, la construction de deux immeubles résidentiels de six logements chacun, sous forme de projet intégré, le tout tel qu'il apparaît sur les plans préparés par la firme d'architectes Jubinville et associés, en date du 9 mai 2016, ET;

Que ce second projet de résolution, autorisant le projet, soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque ladite résolution est susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-B-14 (2016), RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-B-13 (2014) PERMETTANT AU CONSEIL D'ÉTABLIR UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES OU DE SUBVENTION DIRECTE

Assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 6-B-14 (2016), règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 6-B-13 (2014) permettant au conseil d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales ou de subvention directe

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

La greffière explique aux gens présents la teneur du projet de règlement numéro 6-B-14 (2016).

L'objet de ce règlement vise à permettre l'octroi d'un crédit de taxes pour une durée de 5 ans à 100 % à toute entreprise déclarée admissible audit programme de crédit de taxes ou subvention directe.

Il est offert à l'audience de poser des questions ou de commenter le règlement numéro 6- B-14 (2016), mais aucune question n'est posée et aucun commentaire n'est soulevé.

L'assemblée publique de consultation est levée.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16-07-33650

15.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 6-B-14 (2016) ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-B-13 (2014) PERMETTANT AU CONSEIL D'ÉTABLIR UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET DE SUBVENTION DIRECTE

RÉSOLUTION 16-07-33650

CONSIDÉRANT que l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. chapitre 47.1) permet au conseil d'octroyer une aide sous forme de crédit de taxes foncières générales ou en subvention directe afin de compenser l'augmentation de taxes foncières générales pouvant résulter de la réévaluation d'immeubles d'un bâtiment existant dans lequel sont effectués des travaux d'agrandissement ou de modernisation dont l'investissement est supérieur à 25 000 \$ à l'égard d'une nouvelle construction sur le territoire de la municipalité de Coaticook;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir des modalités à l'égard de la gestion du programme de crédit de taxes foncières générales et de subvention directe;

CONSIDÉRANT que la greffière a demandé d'être dispensée de la lecture du règlement numéro 6-B-16 (2016) lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient tous présents lors de l'assemblée ordinaire du 13 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée, ainsi que les coûts et le mode de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU d'adopter le règlement 6-B-14 (2016) abrogeant et remplaçant le règlement numéro 6-B-13 (2014) permettant au conseil d'établir un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de subvention directe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM450-1 (2016) CONCERNANT LES NUISANCES ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-5 RM450-1 (2016)

Avis de motion est donné par Guylaine Blouin, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 12-5 RM450-1 (2016) intitulé « Règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement 12-5 RM450 (2016) »;

L'objet de ce l'objet de ce règlement est de procéder à sa refonte et d'ajouter des dispositions visant à imposer des mesures afin que les propriétaires ou les occupants d'un lot vacant ou en partie construit doivent entretenir non seulement leur terrain, mais aussi l'emprise municipale bordant la voie publique. Ces emprises doivent en tout temps être propre et libre de tout

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

élément qui pourrait empêcher l'écoulement des eaux, ces entretiens doivent également être fait en l'absence de fossé, tel tondre le gazon, émonder les arbres et arbustes situés sur cette emprise, procéder au déneigement, etc.;

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 12-5 RM450-1 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil ainsi qu'une copie qui sera remise ultérieurement aux membres qui conseil qui sont absent.

15.7 AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-56 (2016) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 6-1 (2002) CONCERNANT LA DÉFINITION DE GÎTE DU PASSANT, LES DROITS ACQUIS EN MATIÈRE D’AFFICHAGE ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE RC-505 ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-56 (2016)

Avis de motion est donné par François Lévesque, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-56 (2016) modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci a pour objet d'apporter des précisions concernant la définition de l'usage Gîte du passant et quant à la nature des travaux d'entretien autorisés sur une enseigne dérogatoire. Il a également pour objet de diminuer à un étage la hauteur minimale des bâtiments dans la zone RC-505 située en bordure de la rue des Ruissellets.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière, de la lecture du règlement numéro 6-1-56 (2016), une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents et qui copie sera remis ultérieurement au membre absent.

16-07-33651

15.8 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-56 (2016) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 6-1 (2002) CONCERNANT LA DÉFINITION DE GÎTE DU PASSANT, LES DROITS ACQUIS EN MATIÈRE D’AFFICHAGE ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE RC-505

RÉSOLUTION 16-07-33651

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des précisions concernant la définition de l'usage Gîte du passant et quant à la nature des travaux d'entretien autorisés sur une enseigne dérogatoire;

CONSIDÉRANT que la norme de hauteur minimale des bâtiments applicable dans la zone RC-505 doit être ajustée afin de tenir compte des caractéristiques du projet de construction autorisé préalablement dans cette zone;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU:

QUE le conseil adopte, lors de la séance du 11 juillet 2016, le premier projet de règlement numéro 6-1-56 (2016) intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage concernant la définition de Gîte du passant, les droits acquis en matière d'affichage et la hauteur des bâtiments dans la zone RC-505» et ;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le lundi 8 août 2016, à 19 h 30 à la salle municipale afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

16-07-33652

16.1 CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT FINANCIER DE 10 000 \$ DE LA VILLE DE COATICOOK RELATIVEMENT AU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC À L'INTERSECTION DES RUES MAIN/CHILD

RÉSOLUTION 16-07-33652

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook projette d'aménager un parc au coin des rues Main et Child;

CONSIDÉRANT que le coût du projet d'aménagement dudit parc est d'un montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook déposera, en collaboration avec Rues Principales, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le projet d'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller François Lévesque

RÉSOLU

De confirmer l'engagement de la Ville de Coaticook à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet; ET

D'autoriser le dépôt de ladite demande dans le cadre du programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le projet d'aménagement du parc à l'intersection des rues Main/Child.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33653

16.2 EMBAUCHE DE MADAME JAYMIE-LEE TREMBLAY À TITRE D'ÉTUDIANTE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

RÉSOLUTION 16-07-33653

CONSIDÉRANT que pour diverses raisons, la Ville de Coaticook a besoin de personnel supplémentaire pour l'été et c'est pourquoi elle engage des étudiants;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'embaucher madame Jaymie-Lee Tremblay, à titre d'étudiante pour les services administratifs de l'hôtel de ville à partir du 13 juillet 2016 et se terminant le 19 août 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33654

16.3 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 545

RÉSOLUTION 16-07-33654

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a mis fin à l'emploi de l'employé numéro 545;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 545 et d'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33655

16.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 200 \$ AUX JEUX DU QUÉBEC – ESTRIE POUR LA PARTICIPATION DE QUATRE ATHLÈTES PROVENANT DE LA VILLE DE COATICOOK À LA 51E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 16-07-33655

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2016 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et sports;

CONSIDÉRANT que Jeux du Québec – Estrie a présenté une demande d'aide financière pour la 46e finale des jeux du Québec;

CONSIDÉRANT que quatre athlètes provenant de la Ville de Coaticook ont participé à la 51e finale des jeux du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 200 \$ aux Jeux du Québec – Estrie pour la participation de quatre athlètes provenant de la ville de Coaticook à la 46e finale des jeux du Québec qui prendra son envol le 17 juillet prochain à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

16-07-33656 16.5 AFFECTATION BUDGÉTAIRE DE 50 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE TROTTOIRS AU SURPLUS ACCUMULÉ LIBRE

RÉSOLUTION 16-07-33656

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook s'est dotée d'une politique en matière de gestion de la dette établissant des règles afin de fournir un cadre de référence officiel pour l'utilisation du financement externe et interne par la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook veut ajouter un budget supplémentaire pour la réfection de trottoirs;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'ajouter un montant de 50 000 \$ pour la réfection de trottoirs et d'affecter cette dépense au surplus accumulé libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-33657 16.6 ACTE DE TOLÉRANCE D'EMPIÈTEMENT ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET MONSIEUR SERGE GAUTHIER ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 16-07-33657

CONSIDÉRANT que suite à un acte de servitude sous seing privé publié à Coaticook sous le numéro 74 174, le comparant est devenu bénéficiaire d'une servitude du droit d'entretenir, réparer, remplacer, ajouter et exploiter sur le fonds servant d'une servitude servant à la canalisation électrique souterraine nécessaire à alimenter en électricité la station de pompage servant à l'exploitation du réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT que monsieur Gauthier accepte l'empiètement au-dessus de l'assiette de servitude de la galerie actuelle ou de toute autre galerie éventuelle ou structure éventuelle en autant que pareille structure n'entrave pas l'accès à l'assiette de ladite servitude;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Lévesque
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Marcoux

RÉSOLU d'accepter la modification de l'acte de servitude et d'autoriser le maire suppléant et la greffière à signer l'acte de servitude et de transmettre ladite résolution au notaire Luc Custeau afin de procéder à la rédaction de l'acte notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

16-07-33658 **18. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

RÉSOLUTION 16-07-33658

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Marcoux
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire suppléant

Geneviève Dupras, greffière